



Allemagne

En vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Le commerce numérique en Italie est réglementé par le DECRET LEGISLATIVO 31 Marzo 2015, n. 42 mettant en œuvre la directive 2000/31/CE sur certains aspects juridiques des services de la société de l'information, en particulier le commerce électronique, dans le marché intérieur (directive sur le commerce électronique).

Taux de TVA standard

Le taux de TVA standard en Italie en 2023 est de 22%.

TVA Taux réduit

4% de livres numériques.

Particularité du calcul de la TVA

TVA = revenu total x 22/122.

Seuil

Le seuil de taxation est de €0 pour les services numériques.

Pièces à conviction

Pour identifier la localisation d'un client, le commerçant doit collecter au moins deux éléments sur des preuves non contradictoires. Et si deux d'entre eux sont en Italie, le client peut être déterminé comme italien:

Adresse permanente du client.

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse IP.

Numéro de téléphone.

L'emplacement de la ligne fixe du client par laquelle le service lui est fourni.

Autres informations commerciales.

Liste des services électroniques

Un produit numérique est tout produit qui est stocké, livré et utilisé dans un format électronique. Il s'agit de biens ou de services que le client reçoit par e-mail, en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Internet, notamment:

Livres électroniques, images, films et vidéos, que vous achetiez une copie de Shopify ou que vous utilisiez un service comme Netflix. En langage fiscal, ces produits sont dans une catégorie habituellement appelée, «Produits audio, visuels ou audiovisuels».

Musique téléchargeable et en streaming, que ce soit en achetant un MP3 ou en utilisant un service comme SoundCloud ou Spotify. Bien entendu, ces produits entrent également dans la catégorie audio.

Logiciels basés sur le cloud et produits en tant que service, tels que Software-as-a-Service (SaaS), Platform-as-a-Service (PaaS) et Infrastructure-as-a-Service (IaaS).

Sites Web, services d'hébergement de sites et fournisseurs de services Internet.

Annonces en ligne et marketing d'affiliation.

Procédure d'inscription

Un assujetti non européen qui choisit de s'identifier en Italie doit s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site Web de l'Agenzia delle Entrate, dans la zone d'accès gratuit. Avec les informations d'identification, il peut remplir le formulaire en ligne sur le lien «Inscription».

Via le portail, l'e-commerçant doit fournir les données suivantes:

Un nom d'entreprise.

Le pays dans lequel la société de l'assujetti a son siège.

Adresse complète de l'entreprise.

Adresses électroniques: adresses e-mail, sites Internet.

Le numéro d'identification fiscale est donné par le pays de résidence ou de domicile, le cas échéant.

Une déclaration indiquant qu'il n'a pas déjà été identifié à la TVA dans l'UE.

Coordonnées bancaires.

Date de début du programme si elle est antérieure à la date d'inscription.

Nom de référence: nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne.

L'Agence italienne des revenus peut se référer pour demander des informations ou envoyer des communications.

There is no obligation to appoint a tax representative in Italy if a company provides only digital services.

Tenir des registres

Les e-commerçants doivent conserver toutes les informations relatives à la TVA pendant dix ans. Une entreprise doit les conserver dans des fichiers au cas où une autorité voudrait vérifier son historique fiscal.

Date de paiement de la TVA

Le paiement doit être effectué dans les 20 jours suivant la fin de la période à laquelle il est fait référence, à savoir:

20 avril pour le premier trimestre de l'année.

20 juillet pour le deuxième trimestre de l'année.

20 octobre pour le troisième trimestre de l'année.

20 janvier pour le quatrième trimestre de l'année.

Dépôt des déclarations de TVA

La déclaration de TVA italienne est due trimestriellement. Les entreprises enregistrées pour Moss en Italie doivent soumettre la déclaration trimestrielle TVA

Moss par voie électronique. À la fin de chaque trimestre, il y a 20 jours pour déposer et payer tout ce qu'une entreprise doit.

Les délais pour les retours sont:

20 avril – pour le premier trimestre se terminant le 31 mars.

20 juillet – pour le deuxième trimestre se terminant le 30 juin.

20 octobre – pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre.

20 janvier – pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre.

Il n'y a pas de changement de date limite pour le dépôt de la déclaration si cette date tombe un week-end ou un jour férié. L'entreprise qui n'a effectué aucune livraison en Italie ou dans l'UE pendant un trimestre doit encore présenter une «déclaration nulle».



